

- **Un référent handicap : Bernard Jourdan**
- **Choix de locaux permettant un accueil PMR.** Les locaux retenus pour nos formations prévoit systématiquement un dispositif permettant un accueil PMR ainsi que la mise à disposition de matériels spécifiques comme des bureaux mobiles et inclinables, des fauteuils réglables ; de supports numériques et de matériels informatiques et pédagogiques adaptés aux différents **handicaps** ;
- l'aménagement des modalités d'évaluation (mode distanciel autonome ou avec un animateur)
- l'accompagnement, notamment lors des phases de suivi prévoit systématiquement une aide humaine

.../...

## **5. Procédure d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap**

### • **Objet**

Cette procédure a pour objectif de définir les modalités d'accueil, d'accompagnement et d'adaptation des formations pour les personnes en situation de handicap, afin de garantir l'égalité d'accès à la formation.

### • **Champ d'application**

Cette procédure s'applique à l'ensemble des actions de formation réalisées par AXOM, en présentiel, à distance ou en situation de travail.

### • **Références réglementaires**

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances
- Code du travail - articles relatifs à l'accessibilité de la formation
- Référentiel national qualité Qualiopi - indicateurs relatifs à l'accueil des publics en situation de handicap

### • **Procédure**

#### Étape 1 – Identification du besoin

##### Avant l'entrée en formation

Lors de l'inscription ou de l'entretien préalable :

- Le livret d'accueil du stagiaire informe les candidats que l'organisme de formation peut adapter ses prestations aux situations de handicap.
- Le questionnaire de positionnement propose une prise en charge particulière suite à des situations de handicap ou de maîtrise de la langue française

##### **Actions à réaliser**

L'animateur :

- Échange avec le stagiaire sur ses besoins spécifiques ;
- Recueille uniquement les informations nécessaires à l'adaptation de la formation ;
- Respecte la confidentialité des informations transmises.

#### Étape 2 – Analyse des besoins de compensation

L'animateur analyse avec le bénéficiaire :

- Les difficultés potentielles ;
- Les besoins matériels, techniques, pédagogiques ou organisationnels ;
- Les adaptations nécessaires.

Exemples d'adaptations possibles

- Accès PMR ;
- Supports agrandis ;
- Adaptation des horaires ;
- Pausés supplémentaires ;